



*Le cabinet vous accompagne dans votre évolution personnelle et professionnelle*

### **Suzanne NUNES**

Dirige le cabinet et vous accompagne tout au long de la prestation.

**Son expérience :** Cadre dans les secteurs de l'industrie et du service, Responsable RH puis formatrice et consultante, elle accompagne les transitions et mobilités depuis plus de 20 ans au travers de prestations individuelles.  
Plus de 350 bilans réalisés –

### **Formation et diplômes :**

**DESU Coaching Paris 8 – DESS RH – DPAE de l'IAE d'Aix – Certifiée Golden et 360 °**

### **Un réseau de professionnels :**

Notre présence sur le bassin du Grand Avignon depuis plus de 20 ans nous permet de travailler en réseau avec :

- Des professionnels, pour vous informer ou évaluer vos connaissances
- Des organismes de formation partenaires pour faciliter vos démarches
- Un réseau d'entreprises avec qui vous mettre en relation pour vous conseiller ou vous faire bénéficier de leurs offres

**Premier entretien gratuit et sans engagement.**



### **Suzanne NUNES**

Le cabinet est un organisme de formation référencé dont les prestations sont conformes aux critères qualités Qualiopi spécialisé dans l'accompagnement

### **Nos champs de compétences :**

## **Bilan de compétences Coaching professionnel**

### *Taux de satisfaction des participants*



### **Nous contacter :**

**06 70 58 44 18**

**04 90 25 83 90**

**suzannenunes@a-2c.fr**

**www.a-2c.fr**

**Créativa  
Agroparc- Avignon**

**Réponse dans un délai de 48 h et  
un rendez-vous dans les 7 jours ouvrés**

**Accessible aux personnes à mobilité réduite**



### **Suzanne NUNES**

# **Le Bilan de Compétences**

*Votre outil d'évolution  
personnelle et professionnelle*

**06 70 58 44 18**

**04 90 25 83 90**

**www.a-2c.fr**



## Qu'est-ce qu'un bilan ?

Le bilan de compétences est un droit inscrit au code du travail depuis 1991. (Article R6313-1, L6313-10 et R6322-32 à 50)

**Il est accessible à tous** sans condition, d'âge, de statut ou de niveau scolaire.

Il a pour objet de permettre à une personne de **définir un projet professionnel et les conditions pour le réaliser.**

## Pourquoi faire un bilan ?

Le bilan est un temps qui vous est entièrement consacré :

### Un bilan dans quels objectifs ?

- *Faire le point, vous poser*
- *Répondre à vos questions*
- *Définir une nouvelle orientation*
- *Mieux vous connaître*
- *Identifier vos compétences*
- *Retrouver de la motivation*
- *Donner un second souffle à votre carrière*

### Ou encore :

- *Evoluer, obtenir une promotion*
- *Changer de métier*
- *Préparer une reconversion*
- *Vous former, obtenir un diplôme*
- *Créer votre activité*
- *Entreprendre une VAE*

## Quel déroulement ?

Le bilan a une durée maximum de 24 h programmées sur une période de 6 à 20 semaines. Le contenu, conçu entièrement « **sur mesure** ». s'adapte à **vos besoins**, votre situation personnelle et professionnelle, votre rythme et votre disponibilité.

## Quel contenu, quelles méthodes ?

Avant tout un **entretien d'information gratuit et sans engagement** vous est proposé afin de répondre à vos questions et définir le parcours le plus adapté à vos besoins.

Ensuite, le bilan comporte 3 grandes phases :

### Phase préliminaire pour :

- Analyser votre situation, définir vos besoins

### Phase d'investigation pour :

- Repérer vos motivations et vos intérêts
- Identifier vos compétences et aptitudes
- Connaître vos atouts et axes de progrès
- Déterminer vos possibilités d'évolution

### Phase de conclusion qui nous permettra de :

- Co-rédiger la synthèse de votre bilan
- Etablir ensemble le plan d'action à mettre en œuvre
- Définir les modalités de suivi

Il s'agit d'une **démarche dynamique, entièrement individualisée** qui alterne entretiens individuels et travail personnel. Les méthodes et outils mobilisés sont spécifiquement choisis pour répondre à vos besoins.

Outre les entretiens individuels, les modalités de travail reposent sur différents types de supports : questionnaires, tests, recherches documentaires, démarches extérieures, rencontres avec des professionnels.

Le bilan de compétences fait l'objet d'une évaluation en fin de prestation au travers d'un questionnaire de satisfaction.

## Quel financement ?

Le bilan de compétences est éligible au titre de votre compte CPF.

Notre cabinet est référencé en qualité de prestataire en bilan de compétences financé par le **Compte personnel de formation (CPF)** pour les salariés, demandeurs d'emploi et chefs d'entreprise.

**[www.moncompteformation.gouv.fr](http://www.moncompteformation.gouv.fr)**

Pour le personnel hospitalier, il est possible de demander une prise en charge à l'ANFH.

Pour les personnes non-salariées le financement est assuré par l'Agefice

Il est également possible d'auto-financer le bilan.

*N'hésitez pas à nous solliciter, **nous pouvons vous accompagner** dans vos démarches de constitution du dossier de financement.*

## Devis personnalisé sur demande

### Et après ?

Pour mieux réussir votre projet nous vous proposons aussi :

- **Un suivi après le bilan** : une rencontre à 6 mois à l'issue du bilan est proposée pour faire le point.
- **Un appui ponctuel** à la mise en œuvre du projet après le bilan vous est proposé pendant un an à l'issue du bilan.
- Un **coaching de suivi** pour vous soutenir dans vos projets et favoriser votre réussite